



Citoyenneté

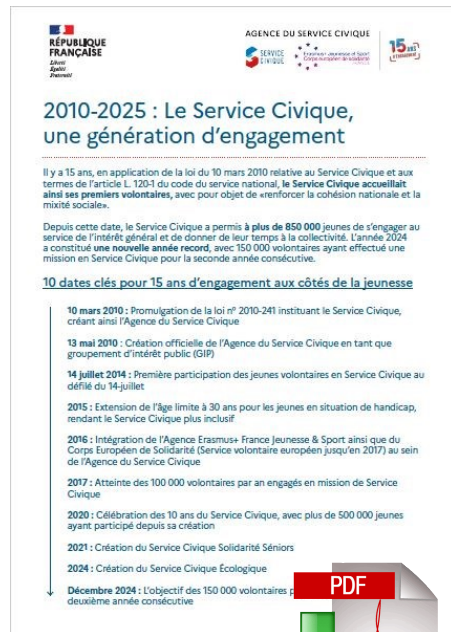
Créé en 2010, le service civique a fêté ses 15 ans

Créé par la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010, le service civique propose à des jeunes âgés de 16 à 25 ans, et jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation de handicap, de s'engager dans une mission d'intérêt général auprès d'associations ou d'institutions publiques ⁽¹⁾. Quinze ans après la création de ce dispositif, plus de 850 000 volontaires y ont pris part ⁽²⁾. Sur la seule année 2023, l'Agence du service civique (ASC) recensait près de 150 000 volontaires, soit un jeune sur dix.

Le fonctionnement du service civique est encadré par le code du service national. Les organismes souhaitant proposer des missions doivent être agréés par l'ASC ainsi que par les services déconcentrés de l'État. Ces derniers s'assurent que les structures respectent les critères légaux et proposent effectivement des missions d'intérêt général. Au total, 9 500 organismes ont été agréés pour accueillir des volontaires en 2023. Parmi eux, 60 % sont des associations, des fédérations ou des unions, et plus de 23 % des services de l'État.

Les missions proposées sont regroupées par l'ASC en dix domaines d'action prioritaires. En 2023, les domaines les plus sollicités sont l'éducation pour tous (34,7 %), la solidarité (26,5 %), le sport (15,5 %), la culture et les loisirs (9,7 %) et l'environnement (6,4 %). Les missions durent de six à douze mois. Chaque jeune ne peut réaliser qu'une seule mission au cours de sa vie. Le contrat d'engagement de service civique établit une durée hebdomadaire, allant de vingt-quatre à quarante-huit heures, réparties sur six jours maximum (avec un maximum de trente-cinq heures pour les mineurs). Toutefois, l'ASC rappelle que les missions proposant une durée de quarante-huit heures par semaine doivent rester exceptionnelles.

Les volontaires reçoivent une indemnité mensuelle de 619,83 euros net par mois, quelle que soit la durée hebdomadaire du contrat. Autrement dit, le service civique donne droit à une indemnité de 504,98 euros net par mois financée par l'État, tandis que l'organisme d'accueil verse une prestation de 114,85 euros destinée à la subsistance, à l'équipement, à l'hébergement ou au transport. Une majoration de 114,95 euros est accordée sur des critères sociaux aux bénéficiaires de bourses des échelons 5 à 7 ou du revenu de solidarité active (RSA). Par ailleurs, le contrat d'engagement



Le CÉAS est impliqué dans la formation civique et citoyenne

Le code du service national met l'accent sur la formation civique et citoyenne en tant qu'obligation liant le volontaire et l'entité qui l'accueille. Pendant leur mission, les jeunes bénéficient d'au moins deux jours pour la partie théorique, complétée par un volet pratique (Premiers secours citoyen). Le CÉAS est impliqué dans la formation civique et citoyenne des volontaires ayant une mission dans le département. Ces sessions visent à favoriser l'interconnaissance entre les jeunes, à informer sur les droits et devoirs en tant que volontaires et à produire une réflexion collective autour de thématiques sociales et citoyennes.

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire diffusé par messagerie électronique aux seuls adhérents du CÉAS.

Contributeurs pour ce numéro :
Arthur Dubois, Louise Guillé, Claude Guioillier, Nathalie Houdayer.

(1) – Préalablement, un décret du 12 juillet 2006 avait institué un service civil volontaire.

(2) – Agence du service civique, « [2010-2025 : le service civique, une génération d'engagement](#) », mars 2025 (3 pages).

prévoit des congés et une prise en compte de la durée de la mission dans le calcul des droits à la retraite.

En 2023, l'âge moyen des volontaires est de 21 ans. Les femmes représentent 62 % des jeunes engagés. Ces volontaires sont issus de toutes les régions, y compris des territoires ruraux (31,3 %) et des territoires d'outre-mer (27,4 %). Ainsi, l'ASC veille à garantir un égal accès de tous les jeunes au service civique et à favoriser la mixité sociale. Les missions proposées dans ce cadre ne peuvent exclure les jeunes sans diplôme ou qualification. Aucun prérequis en termes de formation, de compétences spécifiques,

d'expériences professionnelles ou bénévoles ne peut être exigé.

D'après les données publiées par l'ASC, le service civique a progressivement évolué pour devenir un dispositif favorisant l'insertion des jeunes. Ainsi, 57 % de directeurs des ressources humaines (DRH) considèrent le service civique comme un atout pour le parcours professionnel et 93 % d'entre eux ont une image positive du dispositif. Quant aux volontaires, 87 % déclarent être satisfaits à l'issue de leur mission.

Le mardi 25 mars, à Laval

Comprendre l'élargissement de l'Union européenne

Le mardi 25 mars, à 19 h 45, à l'amphithéâtre Jean-Monnet, 25 rue de la Maillarderie, à Laval, la Maison de l'Europe en Mayenne organise une conférence : « Comprendre l'élargissement de l'Union européenne – Passé, présent et futur », animée par Lulia Badea Gueritee, ancienne journaliste, conférencière Team Europe, actuellement en poste à la Maison de l'Europe de Paris.

« En 2025, l'Union européenne célèbre le 30^e anniversaire de l'adhésion de la Finlande, de la Suède et de l'Autriche. Cet élargissement de 1995 symbolisait une Europe en pleine expansion après la guerre froide, intégrant des pays attachés aux valeurs démocratiques et à la stabilité économique. Trente ans plus tard, la dynamique d'élargissement se poursuit avec huit pays officiellement candidats à

l'entrée dans l'UE : l'Ukraine, l'Albanie, la Macédoine du Nord, la Bosnie-Herzégovine, la Moldavie, le Monténégro, la Serbie et la Turquie. Ce processus, bien que complexe et long, illustre la volonté d'intégrer de nouveaux États dans l'espace européen, en consolidant la paix et la prospérité sur le continent. »



Lulia Badea Gueritee

Cette conférence vise à mieux faire comprendre les étapes du processus d'élargissement de l'UE et à explorer les perspectives d'adhésion des pays candidats.

Le lundi 28 avril, à Laval

L'autonomie par la mobilité

Le lundi 28 avril, à 14 h, à l'Espace Mayenne, 2 rue Joséphine-Baker, à Laval, le Conseil départemental organise un « Rendez-vous de l'Autonomie » sur la thématique de la mobilité, avec la participation de Niels Knapp-Ziller, géographe, chargé de mission territoriale au Gérontopôle des Pays de la Loire.

Gratuit.



Niels Knapp-Ziller

La pensée hebdomadaire

« Il faut, non pas alléger la formation de la jeunesse, au prétexte que l'IA facilite toutes les tâches, mais, bien au contraire, renforcer la formation fondamentale de son esprit pour préparer, outre des citoyens responsables, des travailleurs agiles et adaptables. Maintenant que l'intelligence artificielle nous accompagne pour longtemps, il faut développer des stratégies pour lutter, à tout âge, contre l'endormissement de l'esprit. »

Jean-Pascal Gayant, professeur de sciences économiques au Centre de recherche en économie et management à l'université de Rennes et à l'IUT de Saint-Malo, « Du bon usage de l'intelligence artificielle » (réflexion), Ouest-France du 27 février 2025.